



Logement de fonction de l'éducation nationale

Par **canellecerise**, le **24/08/2008** à **22:13**

Bonjour,

étant encore cette année institutrice et non professeur des écoles... , et ayant obtenu un nouveau poste, mon nouveau maire argumente son obligation de me proposer le logement de fonction et me demande une demande écrite.

Mais venant de divorcer et ayant déjà fait subir à mes enfants un déménagement récemment, je ne souhaite pas l'avoir, de plus ce logement est déjà loué à un particulier depuis deux mois. Evidemment , je peux refuser, avec la perte de mon IRL, ce qui serait très difficile pour nous 4. Existe t il de nouvelles dispositions concernant cela ? Car dans l'absolu, chaque partie est lésée.. le locataire devrait quitter vite les lieux, le maire perdre une partie du loyer car il le loue plus cher que ce qu'il percevrait par la préfecture, et nous, de nouveaux traumatismes (mes filles sont déjà suivies par une psychologue chacune !).

Par avance Merci si vous pouvez me donner des informations complémentaires . Bien à vous
. Evelyne

PS. ce maire semble régler , à travers moi des grieffes contre ces instits qui ne sont pas encore PE... donc je ne peux compter sur sa compassion ...